

LE RENOUVEAU DU FÉDÉRALISME CANADIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Analyse des modalités de transformation des assises
des régions ressources dans le cadre d'un
renouveau du dispositif institutionnel de répartition
des champs de compétence du système canadien

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU CAUCUS DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA

**Tenu à Saguenay
19-20-21 Août 2002**

**Sergieh F. Moussally
Économiste- DSEA
Université du Québec à Chicoutimi**

*Le Québec souffre d'un discours social-démocrate usé, vieilli dépassé...
Ce qu'il faut instaurer c'est une social-démocratie moderne, responsable, innovante...*

Marcel Boyer — *La performance économique du Québec*, Février 2001

Le mal canadien découle principalement du refus des décideurs à s'engager de bonne foi dans la recherche d'aménagements responsables entre le projet fédéraliste et la quête d'affirmation des québécois.

Jocelyn Létourneau — *Passer à l'avenir*, mai 2001

... une politique québécoise de développement rural devrait favoriser une approche qui soit globale, territoriale, adaptée, solidaire et endogène ...

Solidarité rurale — Mémoire présenté au gouvernement du Québec, Octobre 1999.

L'auteur adresse ses remerciements à Monsieur Michel Fortin pour sa précieuse collaboration.

SOMMAIRE

1. Préliminaire	4
▪ La trajectoire de déclin des régions ressources au Québec et leur potentiel de développement	
2. Objet du mémoire	5
▪ Les modalités de bifurcation réalisable dans le cadre d'une transformation institutionnelle du lien fédératif, modifiant le partage des champs de responsabilité dans le système canadien	
▪ Le nouveau paradigme du développement et ses modalités	
▪ L'accessibilité des régions au statut d'opérateur économique autonome	
▪ La redéfinition du dispositif de répartition des champs de compétences entre les deux niveaux du système fédératif canadien	
▪ La récupération par les régions de la rente réalisable sur leur dotation en ressources	
3. Une contrainte majeure au développement: le Modèle québécois	9
▪ Définition du Modèle québécois de gestion et de sa doctrine d'application : le <i>landrisme</i>	
▪ Les défaillances du modèle mesurées par les indicateurs économiques de performance :	
le taux de d'emploi des régions de 1995 à 2000	
le revenu réel car habitant du Québec comparé à celui de 58 États en Amérique du Nord	
la répartition des investissements selon les régions du Québec entre 1995 et 1999	
4. La structure duale de l'espace économique québécois	14
▪ Les deux « handicaps » des régions ressources :	
les retards de performance de l'économie par rapport au reste du Canada	
les disparités de croissance de l'emploi du revenu et des investissements	
▪ La répartition du fardeau fiscal et le surplus net que réalise le <i>Trésor</i> québécois	
▪ Les besoins financiers du Québec et la répartition sous-optimale des compétences au sein du système canadien	
5. Les leviers du développement des régions ressources	16
▪ Le redressement démographique et la capacité attractive du capital	
▪ L'autonomie décisionnelle et la récupération de la rente sur les ressources : le référentiel des Cantons suisses.	
6. Conclusion	22
▪ La transformation institutionnelle et le renouveau du fédéralisme	
Bibliographie	28
Annexes	29

1. Préliminaire

Les régions ressources du Québec constituent une composante principale de ses assises économiques et de ses échanges avec le reste du monde. Les avantages compétitifs de son économie relèvent essentiellement de trois données qui caractérisent la dotation en ressources du Moyen-Nord:

- le château d'eau que représente les cinq bassins hydrographiques localisés entre le 56^e et le 60^e parallèle;
- le coffre-fort minier qui s'étend de l'Abitibi au Labrador, considéré par son envergure et son potentiel exploitable parmi les plus importants du système continental américain;
- le manteau forestier qui recouvre plus de 80% du territoire québécois soit 1,4 million de km² formant la ceinture verte (*green belt*), reliant les rives de l'Outaouais au Labrador.

On estime à 22 400 MG le potentiel énergétique exploitable au Moyen-Nord selon la technologie disponible actuelle (2002).

En termes d'emplois du secteur manufacturier, les régions ressources contribuent directement et indirectement au tiers des activités productives primaires et secondaires.

Sur le plan démographique, les six régions administratives qui composent le territoire nordique représentent 15,6% du total de la population du Québec en 2000.

Pour des raisons attribuables essentiellement à ce qu'on qualifie «le Modèle québécois» de gestion, les régions ressources connaissent depuis plus d'une décennie, une trajectoire continue de stagnation et de déclin. Leurs assises économique, sociale et démographique sont assujetties à une tendance lourde de désintégration qui se manifeste par les indicateurs socioéconomiques suivants :

- des écarts permanents du niveau de l'emploi du revenu et de la croissance par rapport aux performances des régions du centre du Québec;
- un affaissement démographique découlant de l'exode de la population active de 15-65 ans;
- un retard d'adaptation de l'infrastructure technique et industrielle aux exigences de la compétitivité et la logique du nouveau paradigme technologique.

En 1998, les emplois attribuables aux exportations des industries de haute technologie représentaient 23% du total de l'emploi industriel dans la zone du grand Montréal, alors que dans les régions ressources les emplois liés à la haute technologie représentaient moins de 1% en moyenne soit:

0,2%	Saguenay—Lac-St-Jean
0,4%	Abitibi-Témiscamingue
0,4%	Mauricie-Bois-Francs
0,6%	Bas-Saint-Laurent
0,8%	Gaspésie-les-Îles.

Source : Conseil de la science et de la technologie du Québec.
Pour des régions innovantes, Rapport de conjoncture 2001, p.67.

2. Objet du mémoire

Sur le plan démographique, les projections basées sur les tendances lourdes de mobilité de la population, montrent une trajectoire uniforme d'affaissement que toutes les régions ressources connaîtront vers l'an 2022.

L'objet de ce mémoire est de mettre en évidence la nécessité pour ces régions de rompre avec la trajectoire du déclin en opérant une bifurcation réalisable en raison d'une combinatoire associant deux vecteurs :

- l'adaptation de ces régions aux exigences qu'impose la logique d'efficacité de la mondialisation, en disposant de moyens réalisables sur la dotation de leur territoire : soit la récupération des rentes sur les ressources relevant de la *Couronne* (hydraulique, forestière, minière);
- l'accessibilité de ces régions à leur autonomie décisionnelle en utilisant les leviers de l'*Acte constitutionnel* de 1982 et en particulier *l'article 36* consacrant le principe d'égalité des chances, et du droit au bien-être.

De toute évidence, si le déclin des régions du Québec est directement imputable aux orientations et modalités d'intervention de l'appareil étatique provincial, et que ce dernier participe à un ensemble instaurant le principe d'égalité des chances de tous les citoyens, sans égard à leur lieu spatial de localisation, une modalité de répartition des compétences serait la seule nouvelle possibilité de régulation, assurant la cohérence interne du dispositif fédératif.

En d'autres termes, comme le montre la théorie moderne des choix institutionnels (Buchanan, 2001), le droit d'ingérence du gouvernement central (fédéral) devient légitime, s'il a pour objet la restauration d'une disposition fondamentale.

Par conséquent, la problématique que soulève le déclin économique et social des régions ressources du Québec, renvoie non seulement au principe d'équité des possibilités de bien-être sur le plan spatial, que tout gouvernement doit observer, mais également à la viabilité même du système fédératif qui vise à favoriser le développement économique pour réduire les inégalités des chances des citoyens découlant de leur lieu de localisation.

L'hypothèse que nous formulons comporte trois propositions ayant la valeur de postulats:

1. Dans le contexte actuel de la mondialisation, les régions ressources, relevant des formations industrielles ayant atteint le stade de la primauté du progrès technique, peuvent accéder à toute trajectoire de développement qui caractérise leur espace-temps.
2. Cette accessibilité implique trois exigences fonctionnelles:
 - une autonomie décisionnelle appuyée par des moyens et de ressources budgétaires appropriées;
 - la possibilité d'accéder aux leviers qu'offre la dynamique de la mondialisation;
 - l'adaptation du dispositif institutionnel d'encadrement des activités et de la stratégie à déployer.
3. L'instauration du nouveau paradigme technologique modifie radicalement la logique du développement des entités spatiales. En matière de création d'impulsions soutenues de développement, les entités régionales accèdent désormais au statut d'opérateur économique, au même titre que les firmes et les États.

Par conséquent, la supériorité des formations fédératives par rapport à toute formation étatique unitaire, réside dans sa flexibilité institutionnelle permettant l'adaptation de ses composantes aux variations de l'espace des échanges qui les intègre : soit la mondialisation.

De ce fait, des gains d'efficacité dans la création de nouvelles impulsions de développement peuvent être réalisés au terme d'une double transformation :

1. À une redéfinition de la répartition des champs de compétences et des ressources fiscales, entre les deux paliers du système fédératif, permettant à l'appareil central d'élargir son champ d'intervention en vue de compenser ou de corriger les lacunes et les défaillances de l'appareil étatique provincial.

Pour le Québec, trois domaines bénéficieraient de cette mutation, consacrant l'émergence d'un nouveau fédéralisme coopératif :

- l'infrastructure des communications et l'équipement industriel et urbain;
- le réseau des services sociaux et de la santé;
- l'infrastructure technologique et industrielle des régions ressources négligées par la province.

Cette transformation mettra un terme au problème quasi-insoluble des besoins financiers du Québec estimés à six milliards de dollars par an (Moussally, 2001).

2. Une transformation parallèle du dispositif étatique Québécois, allouant aux régions ressources leur autonomie fiscale sur les ressources (récupération d'une partie de la rente accaparée par le secteur privé) et réglementaire en matière d'adaptation industrielle, d'équipement et de protection de l'environnement.

Les gains d'efficacité réalisables d'une transformation institutionnelle associant les régions ressources au dispositif décisionnel (fiscal) réglementaire, découlent d'une donnée établie par la théorie moderne des biens publics.

Cette théorie démontre qu'en l'absence de titres de propriété sur des biens publics, des inefficacités et des distorsions peuvent résulter d'une gestion étatique déficiente ou pratiquant un laxisme fiscal comme c'est le cas des redevances sur l'emploi des ressources au Québec.

L'attribution de titres de propriété imposant une redevance équivalente à la rente réalisable, permet d'augmenter l'efficacité dans l'emploi des ressources comme le montre Garrett Hardin¹ à propos de «la tragédie des communes».

En conformité avec l'AANB, les régions récupéreront le droit d'usage des ressources, pour consacrer leur rente à des fins de développement et de bien-être, comme le montrait Eric Kierans² à propos des dispositions voulues par les fondateurs du système fédératif en 1867 (*art. 92*).

Cette mutation institutionnelle s'impose, en raison des défaillances du système fiscal relevant d'une forme particulière du Modèle québécois: *le landrisme*.

Par conséquent, si la problématique des régions ressources relève essentiellement des défaillances du Modèle québécois et que ce dernier fait partie et participe au dispositif

¹ Garrett Harding, «The Tragedy of the Commons», in *Science* 162, December 13, 1968.

² Éric Kierans, *Concept de propriété publique des ressources et responsabilité de gestion du gouvernement provincial*, article 92, AANB, 1974.

institutionnel canadien, la régulation de ses effets sur le plan économique et territorial, ne peut se réaliser que dans le cadre d'une transformation institutionnelle.

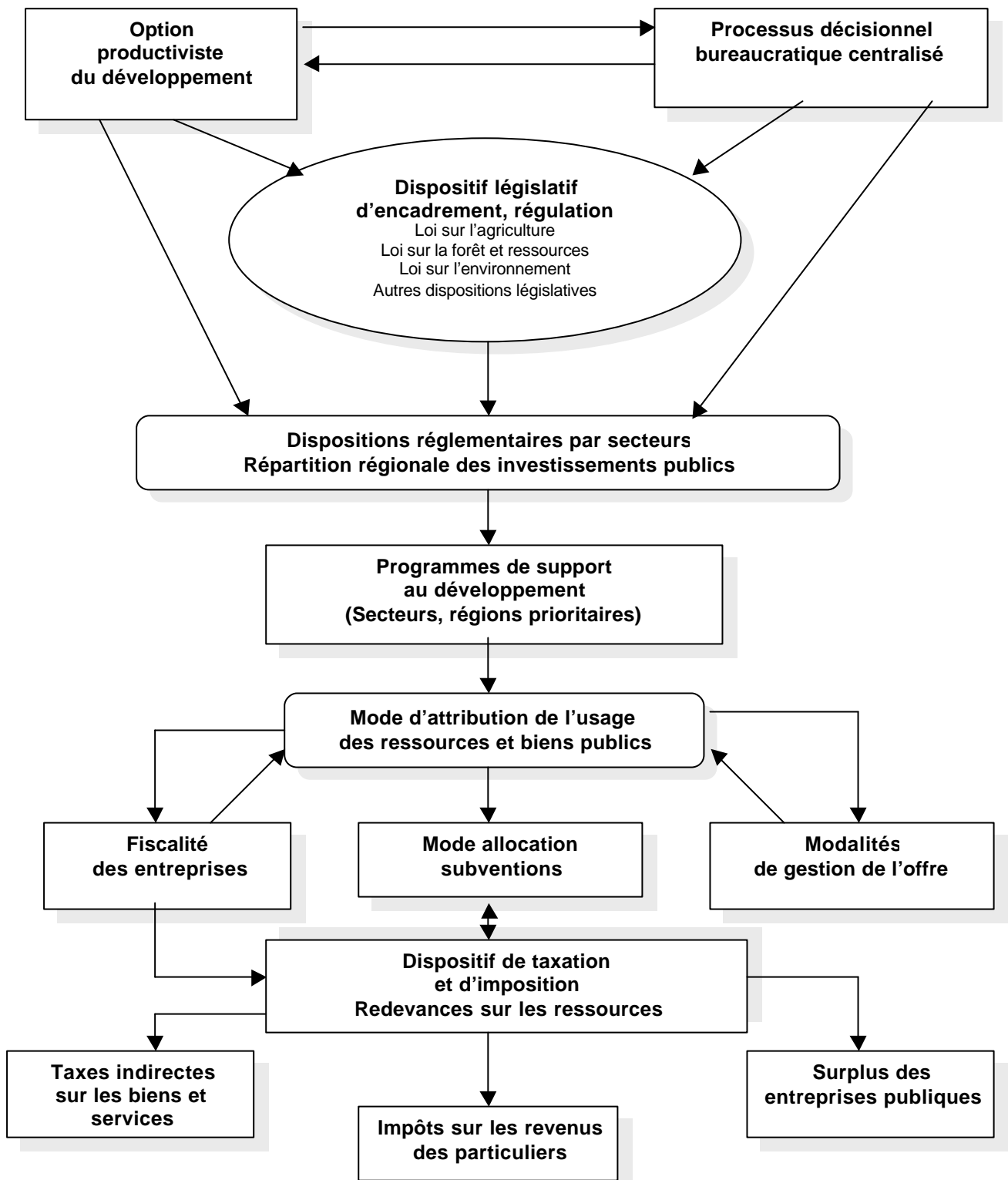
Cette transformation permettra aux régions déprimées de recourir aux dispositions de *l'Acte constitutionnel de 1982*, pour se libérer des contraintes associées à un mode de gestion anachronique et dépassé.

Selon l'économiste Marcel Boyer¹, ce mode constitue la source principale du processus d'appauvrissement du Québec depuis plus d'une décennie (1985-1999).

¹ Marcel Boyer, *La performance économique du Québec*, CIRANO, 2001.

FIGURE 1

Modèle québécois de gestion des ressources publiques



Source : S. F. Moussally, *Le Modèle québécois*, 2000.

3. Une contrainte majeure au développement : le Modèle québécois

Sur le plan territorial tous les indicateurs économiques de performance des régions ressources concordent pour illustrer les défaillances du Modèle québécois de gestion, et de la doctrine qui le caractérise : *le landrisme*.

Cette doctrine repose sur trois concepts erronés inspirés du modèle étatique de développement qui prévalait en France durant la période gaulliste, soit :

- l'appareil étatique et les entreprises monopolistiques publiques, doivent servir de moteur principal au développement;
- les priorités sectorielles choisies par l'appareil étatique doivent ordonner la dynamique des entités territoriales et la répartition des ressources publiques à des fins de développement;
- la réglementation étatique constitue un levier principal de régulation des activités et des réseaux des échanges.

Ces concepts ont pour corollaire les données suivantes :

- les entités régionales ne constituent pas des opérateurs autonomes disposant d'une latitude de liberté dans le choix de leurs objectifs de développement et les moyens de sa réalisation;
- l'absence de tout mécanisme de régulation des défaillances de gestion que la technostructure étatique peut commettre (choix des objectifs stratégiques ou des moyens déployés), ou des erreurs, gaspillages, distorsions que le secteur para-public réalise. Comme c'est le cas pour Hydro-Québec (Boucher, 2001), la SGF ou la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

Des études économiques démontrent les multiples déficiences du Modèle québécois, nous retiendrons à titre d'illustration trois constats empiriques significatifs :

- la position des régions-ressources par rapport aux autres régions du Canada mesurés par le taux moyen mensuel de l'emploi entre 1995 et 2000;
- la répartition des investissements publics entre les régions du Québec de 1995 à 1999;
- la position qu'occupe le Québec en terme de croissance du PIB et de création d'emplois par rapport au reste du Canada entre 1985 et 1999.

A toute fin pratique, ces trois indicateurs démontrent de façon non équivoque la nécessité du renouveau du fédéralisme comme un moyen pour réduire les écarts qui caractérisent les performances du Modèle québécois par rapport au reste du Canada.

TABLEAU 1

La trajectoire des régions ressources du Québec. Position des régions ressources selon le critère du taux¹ moyen mensuel de l'emploi (TMME) entre 1995 et 2000

Région	Rang	TMME
Athabasca-Jasper-Banff	1	74,53
Abitibi-Témiscamingue	50	54,27
Côte-Nord	52	53,32
Saguenay—Lac-St-Jean	57	50,12
Mauricie-Bois-Franc	59	49,76
Bas-St-Laurent	61	49,47
Gaspésie-les-Îles	66	38,41
Montréal	54	52,42
Total des régions canadiennes	68	
Régions performantes 30 ^e rang		
Laval	30	60,03
Laurentides	32	59,90
Chaudière-Appalaches	34	59,25
Outaouais	37	58,41
Lanaudière	38	57,78
Estrie	46	55,45
Québec	51	53,83

1. Taux d'emploi de la population active des 15-64, CANSIM.

Source : C. Côté, D. Larouche, *Ampleur et évolution des inégalités interrégionales au Québec : perspectives québécoise et canadienne*, Mémoire présenté à la Commission sur le déséquilibre fiscal, Québec, mai 2001.

TABLEAU 2

Position du Québec selon l'indicateur du niveau de vie

(Revenu disponible médian par habitant en 1 000\$ canadiens, convertis en parité du pouvoir d'achat dans 60 États en Amérique du nord)

État	Revenu disponible médian en 1 000\$ canadiens	Rang
New Jersey	43,3	1
Alaska	43,3	2
Connecticut	41,3	3
Ontario	35,1	17
Indiana	35,1	18
Colombie-Britannique	31,0	40
Nouvelle-Écosse	27,7	55
Île-du-Prince-Édouard	27,5	56
Québec	27,4	57

Source : B. Murphy, M. Wolfson, Inégalités de revenu en Amérique du nord : le 49^e parallèle a-t-il encore de l'importance? In *l'Observateur économique canadien*, août 2000, p.3.1-3.24.

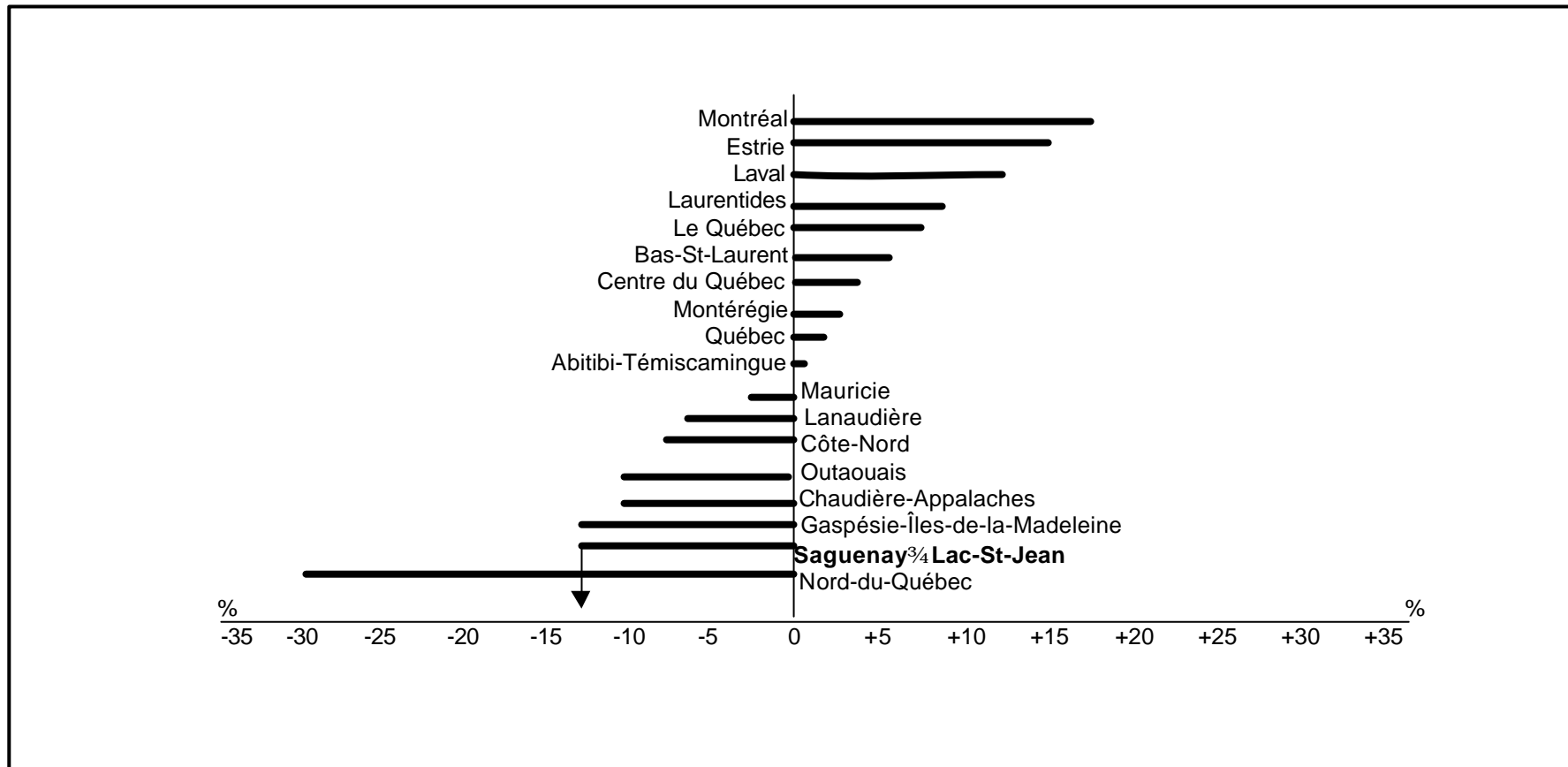
TABLEAU 3

Le sous-emploi des régions ressources comparé au taux du Québec

	1971	1981	1989	2000
Ensemble du Québec (en %)	10,1	10,3	9,6	8,4
Régions ressources	14,5	15,0	12,8	12,0
Écart relatif (en %)	+43	+45	+33	+42,8

Source : Institut de la Statistique du Québec, Ministère des Régions, mars 2001.

FIGURE 2
Variation annuelle composée des dépenses en immobilisations des régions administratives, Québec, 1995-1999



Source : ISQ. *Investissements privés et publics Québec et ses régions*, 2000.

D'autre part, les retards de performance que l'économie du Québec enregistre par rapport au reste du Canada (croissance réelle de 2% par année contre 2,6% pour le reste du Canada entre 1990 et 1999), engendrent à la fois un accroissement des besoins financiers et une réduction de la dépense en capital-équipement dans les régions ressources.

Il en résulte une dynamique spatiale à deux vitesses : les régions du grand Montréal (Québec-central) convertissent leurs structures et s'adaptent aux exigences du nouveau paradigme technologique, en bénéficiant du support maximal de l'appareil étatique, alors que les périphéries du Moyen-Nord enregistrent une tendance lourde de déclin de leur capacité attractive du capital, des flux technologiques et du savoir-faire requis pour soutenir leurs assises socioéconomique et démographique.

C'est ainsi que les disparités spatiales mesurées par les indicateurs de performance, caractérisent la structure de l'économie du Québec :

- le taux de croissance de l'emploi et le niveau du chômage;
- la croissance du revenu réel par habitant selon les régions;
- la croissance du taux des investissements en capital fixe.

Résultat: un affaïssement de la base démographique des régions ressources, contribuant à accentuer la stagnation économique et par conséquent, une réduction de la capacité attractive du capital en raison de pénuries relatives de la main-d'œuvre qualifiée (professionnels de la santé et des services sociaux, ouvriers spécialisés en machinerie, exploitation forestière, agriculture, etc.).

De ce fait, les régions ressources affichent un taux de sous-emploi supérieur de 40 % à la moyenne du Québec, tout en connaissant des pénuries dans les emplois de qualification supérieure ou moyenne.

Entre 1989 et 2000, le taux du chômage dans les régions ressources connaît un accroissement significatif de l'écart relatif par rapport au taux moyen de l'ensemble québécois: + 33% en 1989 à 43,8 % en 2000.

Par rapport à l'intervention fiscale de l'État québécois dans les régions, un examen des flux des recettes et des injections du *Trésor*, et du mode de répartition du fardeau fiscal entre les différents groupes de contribuables permet de dégager les constats suivants :

- les régions ressources fournissent un surplus fiscal net au *Trésor québécois* attribuable au différentiel entre les flux des recettes fiscales et les flux des dépenses;
- le laxisme fiscal à l'égard des entreprises opérant dans le secteur des ressources, contribue à réduire sévèrement la part des régions sur les rentes réalisables de l'exploitation de leurs ressources (hydraulique, forestière, minière).

Pour trois régions du Québec (l'Abitibi, le Saguenay—Lac-St-Jean, la Côte-Nord), nous avons estimé à 1,1 milliard\$ les flux financiers qu'elles peuvent réaliser en opérant une récupération partielle des rentes de leurs ressources exploitées (480 millions\$) générant une valeur des expéditions de 6,2 milliards\$, d'une part, en accédant au surplus réalisable par le *Trésor québécois* dans ces trois régions soit 620 millions\$ en l'an 2000, dont 336 millions\$ de la région du Saguenay—Lac-St-Jean, d'autre part.

Par analogie avec le problème classique de propriété commune de deux routes libres d'accès aux automobilistes, dont l'une est étroite et cahoteuse et l'autre de très bonne qualité, mais subissant un encombrement, la théorie moderne établit que les régions peuvent réaliser une rente sur leurs ressources par acquisition d'un droit de propriété.

Des gains d'efficacité dans l'emploi des ressources publiques régionales sont réalisables, si des titres de propriété sont alloués aux régions, selon une disposition de l'AANB concernant la gestion des biens publics (art. 92).

La rente réalisable sur les ressources — ou une part significative — permet de financer les projets d'équipement des régions, comme le montre la solution de privatisation de la route de bonne qualité, permettant de financer la réfection de la route cahoteuse générant un détournement de trafic et encombrement¹.

Le laxisme fiscal qui caractérise la gestion des biens publics au Québec, est un élément central du problème du sous-financement chronique des services publics, et l'infrastructure des régions périphériques.

¹ J. Buchanan, *La péréquation revisitée*, Institut Économique de Montréal, 2001.

4. La structure duale de l'économie québécoise

L'examen des indicateurs de répartition des activités, de l'emploi et du revenu dans l'espace québécois, met en évidence le caractère dual de sa structure économique.

Deux logiques distinctes semblent ordonner la dynamique des entités spatiales :

- une logique d'adaptation aux exigences du nouveau paradigme technologique qu'impose la mondialisation caractérise le dynamisme des six régions du Québec-central (Montréal et sa périphérie directe);
- une logique conventionnelle de consolidation des avantages comparés associés à la dotation en ressources des régions périphériques, exposées aux pressions de la compétitivité et du libre-échange mondial.

Les choix des priorités sectorielles du dispositif étatique d'orientation misant sur le pari technologique dans l'agglomération de Montréal selon les recommandations du rapport Higgins, Martin, Raynauld¹, se traduisent par deux effets à la base du déclin des régions ressources :

- un déséquilibre dans la répartition du fardeau fiscal entre les composantes régionales du système québécois;
- des lacunes dans les dépenses publiques d'équipement et de reconversion industrielle des régions ressources (voir la figure 2 sur la croissance des investissements 1995-99).

Résultat : les régions ressources se trouvent doublement pénalisées par les choix politiques et les orientations économiques de l'appareil étatique, opérant selon les directives du modèle centralisé de gestion.

De toute évidence, un lien direct de causalité caractérise les choix sectoriels et les orientations économiques découlant du Modèle québécois et la trajectoire du déclin suivie par les régions ressources.

Ces régions se trouvent à toute fin pratique dans l'incapacité de disposer des ressources budgétaires requises pour diversifier leur économie et adapter leur infrastructure aux exigences du nouveau paradigme de développement.

Dans une perspective canadienne basée sur l'égalité des chances des citoyens sans égard à leur lieu de localisation, les populations des régions périphériques du Québec (1,4 million), se trouvent doublement pénalisées par les orientations du Modèle québécois :

- les priorités sectorielles misant sur le pari montréalais (HMR), limitent leur part dans les dépenses publiques en équipement et infrastructure;
- les retards qu'accuse l'économie québécoise dans son ensemble, contribuent à réduire la capacité fiscale du gouvernement compte tenu du faible taux de croissance du revenu personnel qui contribue à 72% des recettes fiscales (impôts personnels + taxes indirectes).

¹ B. Higgins, F. Martin, A. Raynauld, *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Ministère de l'Expansion économique régionale, 1970.

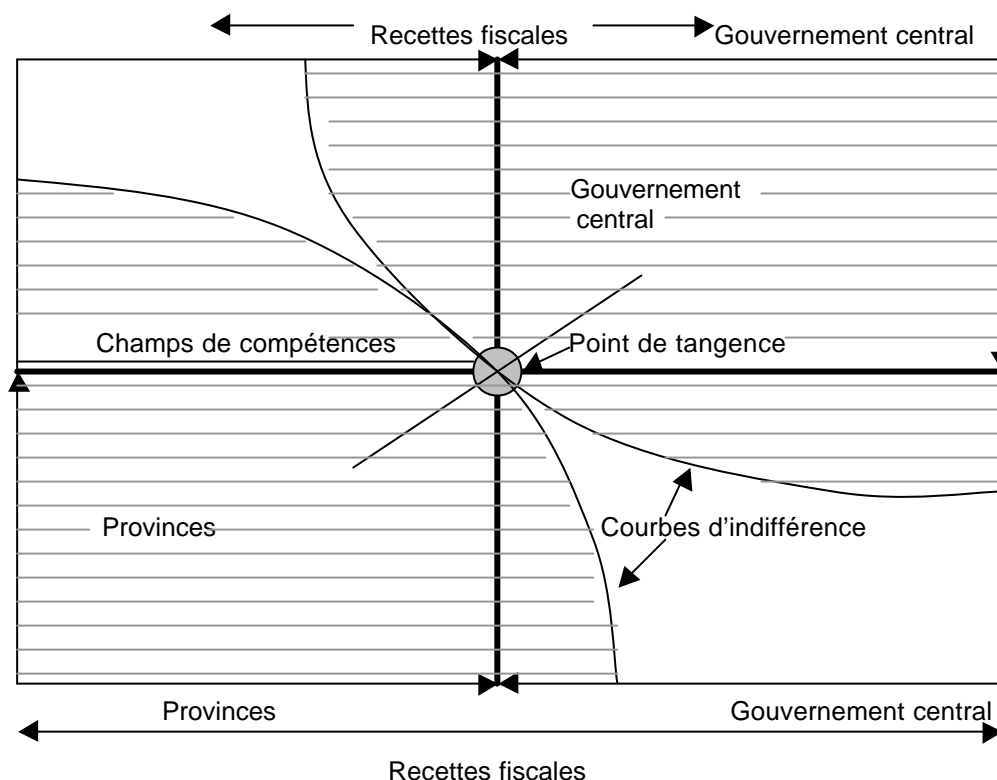
Ainsi, la problématique des régions ressources au Québec comporte deux volets distincts mais interliés:

- dégager des ressources budgétaires et fiscales permettant aux régions de financer leur infrastructure industrielle urbaine et technologique;
- accroître la marge budgétaire de manœuvre du Québec lui permettant d'assumer adéquatement ses fonctions sociales (santé, éducation, communications, équipement etc.).

La seule perspective concrète de solution renvoie nécessairement à une nouvelle répartition des champs de compétence et des ressources fiscales réalisable dans le renouveau du lien fédératif.

Dans un mémoire soumis à la Commission sur le déséquilibre fiscal en novembre 2001, nous avons établi le lien direct entre les besoins financiers du Québec et la structure de répartition des compétences du dispositif fédératif. Le déséquilibre résulte d'une répartition sous-optimale des compétences. En postulant l'existence d'une modalité optimale de répartition des champs de taxation et de compétence, tout écart par rapport à cette modalité se traduit par des besoins financiers d'un palier et sa réciproque, le surplus réalisable par le second palier de gouvernement. Un aménagement approprié de répartition du champ de compétence, permet de rétablir l'équilibre comme le montre la figure suivante. C'est dans cette perspective qu'une solution au problème de sous-financement des régions ressources peut être envisagée.

FIGURE 3
L'équilibre fiscal d'une formation intégrant deux paliers de gouvernement selon le modèle des allocations efficaces de Pareto



Source : S. F. Moussally, application du modèle d'Edgworth, DSEA, UQAC 2001.

5. Les leviers au développement des régions ressources

Nous soulignons auparavant les contraintes au développement des régions attribuables aux orientations et mode de fonctionnement et de gestion qu'on qualifie de Modèle québécois. Ces contraintes se traduisent par deux effets directs :

- l'affaiblissement de la base de l'offre des régions ressources découlant de l'insuffisance des investissements publics et privés;
- l'affaiblissement des assises démographiques, en raison du mouvement d'exode de la population active (voir perspectives démographiques 1996-2041, figure 5).

De ce fait, toute intervention ayant pour objet de rompre la trajectoire du déclin suivie par la quasi-totalité des régions périphériques (six), requiert nécessairement une bifurcation comportant deux leviers :

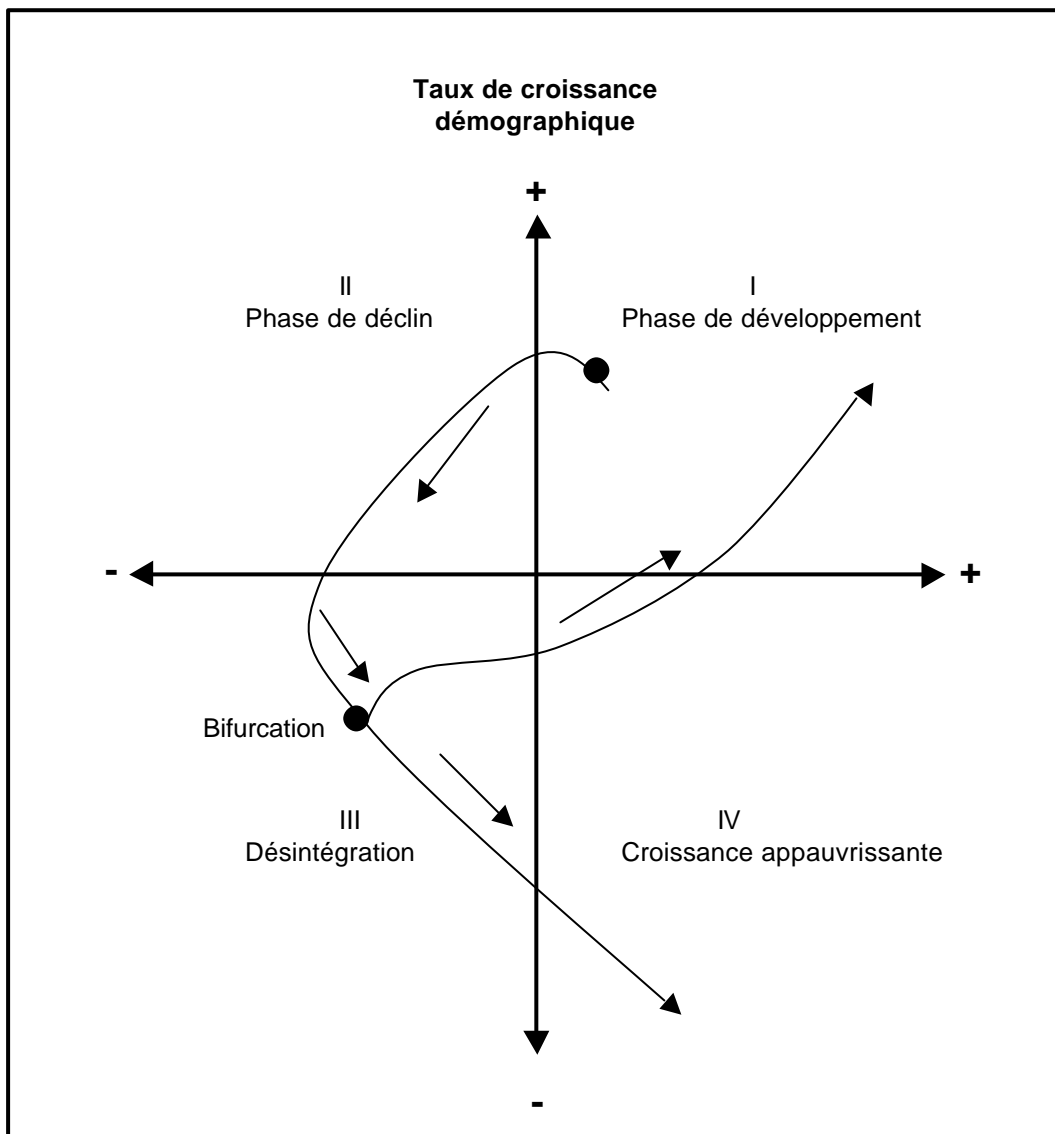
- une croissance significative du taux de formation du capital fixe élargissant la base de l'offre des régions en raison de la qualité de l'infrastructure industrielle et technologique à établir, selon le schéma établi par Manuel Castells relativement au nouveau paradigme technique;
- un redressement de la composante démographique à travers une inversion du mouvement d'exode d'une part, la mise en oeuvre d'une stratégie attractive d'immigrants actifs, d'autre part.

En effet, le processus cumulatif du déclin des périphéries nordiques procède d'une matrice associant les composantes suivantes :

- les défaillances des investissements privés et publics;
- un faible taux de création d'emplois durables;
- une réduction de la capacité attractive du capital et des flux technologiques.

La trajectoire suivie depuis plus d'une décennie par les régions ressources peut être représentée par le schéma suivant:

FIGURE 4
Trajectoire de déclin des régions ressources 1985-2000

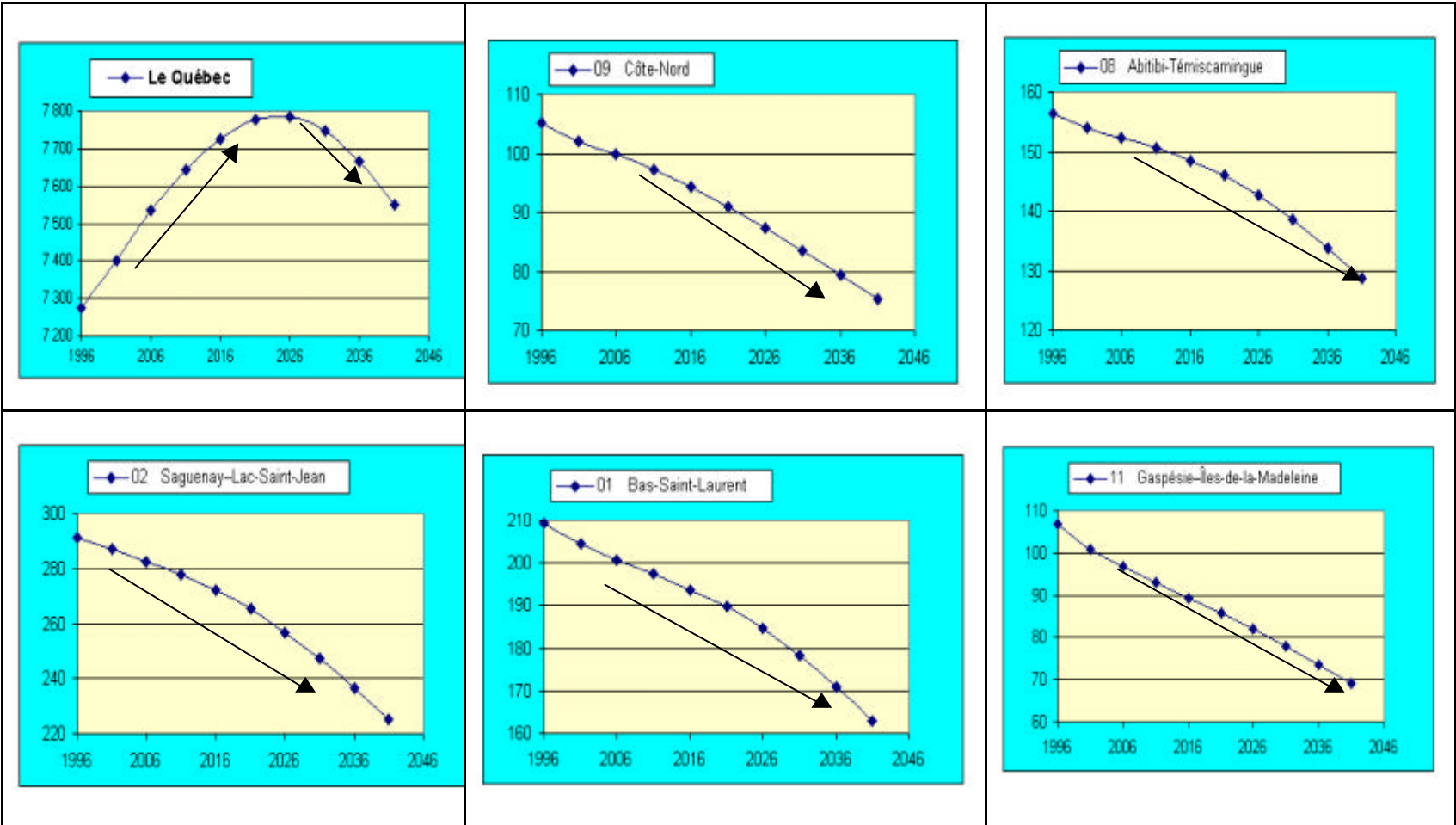


Source : S. Moussally, Adaptation du schéma de P. Aydalot in *Le déclin des régions, Économie régionale*, 1986.

La rupture avec la trajectoire du déclin, implique la réversibilité du taux négatif de croissance démographique que connaissent les régions ressources depuis 1991. Vers 2021, ces régions accuserons une perte nette de 10% de leur population en 2000 (1,2 million) soit 120 000.

L'ajustement du taux de chômage à la moyenne du Québec requiert la création de 40 000 emplois en cinq ans.

FIGURE 5
Perspectives démographiques du Québec et de cinq régions-ressources, 1996-2041



Source : Institut de la statistique du Québec, 2001.

De toute évidence, l'ampleur des investissements publics requis pour inverser la trajectoire du déclin démographique et réduire de 50% le taux du sous-emploi de 14% à 7%, dépasse largement la capacité du secteur public québécois dans le contexte d'équilibre budgétaire à maintenir.

Par conséquent, les sources de financement de l'équipement, adaptation, modernisation et diversification de l'infrastructure des régions ressources consistent dans les modalités suivantes :

- l'épargne régionale et la récupération d'une part de la rente réalisable sur les ressources (hydraulique, forestière et minière). Un estimé sommaire de la rente récupérable dans trois régions du Moyen-Nord serait de l'ordre de 400 millions\$ par an (Saguenay, Abitibi, Côte-Nord);
- l'attraction du capital étranger à la recherche d'opportunités rentables d'investissements associées à la plus-value réalisable dans les régions ressources. Cette plus-value résulte du différentiel entre le coût de reproduction de la force de travail dans les concentrations urbaines (logement, nourriture, transport, loisirs etc.) et le coût de la vie dans les régions rurales;

La théorie de localisation du capital dans l'espace repose sur la capacité attractive du capital orienté vers la réalisation d'une plus-value découlant du coût de reproduction de la force de travail;

- finalement, la troisième source réside dans l'intervention directe du gouvernement fédéral en matière d'équipement en infrastructure de soutien à la formation, l'innovation et le progrès technologique. Cette possibilité implique un renouvellement du mode de réparation des compétences dans le système fédératif canadien.

Sur un autre plan, la prise en charge des régions de leur développement tenant compte de leur capacité autonome de financement engendre des gains d'efficacité dans l'emploi des fonds publics, qui dépassent largement le mode centralisé de répartition et de gestion des instruments étatiques.

L'objectif de création de 40 000 emplois par an, dans les régions ressources, soit 200 000 sur cinq ans, constitue le seuil minimal requis pour inverser l'affaîssement démographique et susciter une dynamique de peuplement des principaux pôles urbains nordiques.

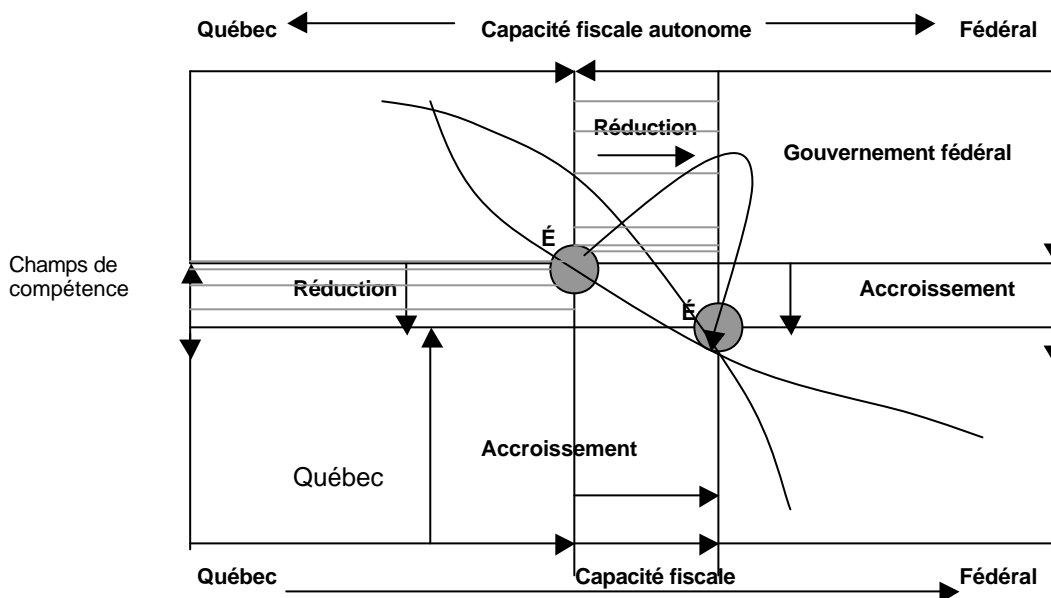
Cet objectif est réalisable sous deux conditions:

- une capacité d'investissement en capital fixe du secteur public (infrastructure, formation, peuplement) de l'ordre de 1,2 milliard\$ par an;
- la prise en charge par les régions de la conception et la mise en oeuvre de leur stratégie d'équipement, de peuplement et de conversion de leurs assises économique et technologique.

À toute fin pratique, cette condition requiert une transformation des rapports entre les deux paliers de gouvernement du système fédératif comme le montre le schéma de retour à l'équilibre optimal de la répartition des compétences et des champs de taxation entre les deux paliers de gouvernement.

FIGURE 6

Transformation de la répartition des champs de compétence et de l'accroissement de la capacité fiscale du Québec



Source : S.F. Moussally, M. Fortin, *Le déséquilibre fiscal dans l'ensemble canadien et les défaillances du modèle québécois*, Mémoire présenté à la Commission sur le déséquilibre fiscal, septembre 2001.

Répartition sous-optimale des compétences et des besoins financiers du Québec

La causalité de besoins financiers du Québec relativement au financement d'équipement et de développement des régions ressources, peut être établie en appliquant la théorie de répartition efficace de Pareto. Pour une structure socioéconomique donnée, cette théorie établit l'existence d'une relation duale entre l'envergure du champ de compétence d'un palier du gouvernement et sa capacité budgétaire de dépense découlant de ses ressources fiscales propres.

Dans un système fédératif intégrant deux paliers de gouvernement, un équilibre optimal de répartition de compétence est réalisé si deux paliers disposent simultanément de ressources fiscales autonomes assurant le financement adéquat des activités relevant de leur champ de compétence respectif.

Réciproquement, si un palier de gouvernement n'arrive pas à disposer de ressources fiscales requises pour financer des activités relevant de son champ de compétence, cette situation s'explique par une des causes suivantes :

- une inefficacité fonctionnelle de son dispositif fiscal engendrant un manque à percevoir réalisable par une réforme interne;
- un champ de compétence impliquant des activités et une dépense budgétaire dépassant largement la capacité fiscale autonome qu'un palier de gouvernement peut exploiter, en tenant compte de la charge fiscale qu'exerce le second palier.

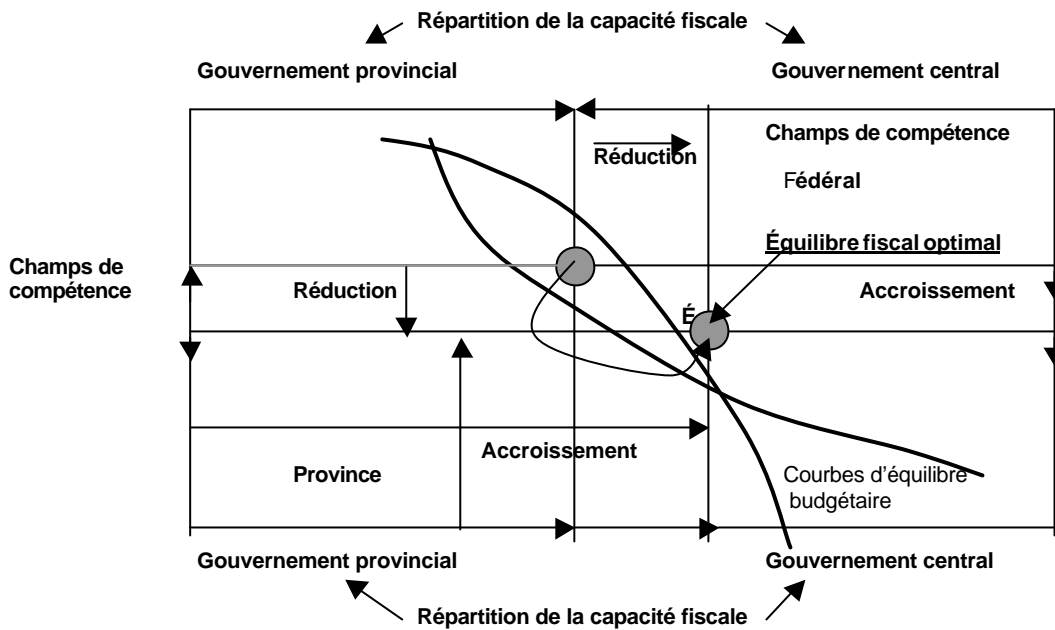
Un examen du dispositif québécois de taxation et de dépense publique depuis 1981, montre un déséquilibre fonctionnel attribuable simultanément aux deux causes énoncées ci-haut.

En considérant l'existence d'une relation duale entre l'envergure du champ de compétence d'un gouvernement et sa capacité fiscale propre, dans un système fédératif où les deux paliers de gouvernement se partagent des ressources fiscales communes (contribuables), il existe pour chaque palier une courbe d'équilibre budgétaire :

- chaque point de cette courbe associe un niveau de champ de compétence et une capacité fiscale assurant le financement des activités relevant de ce champ de compétence;
- un équilibre optimal d'efficacité dans la répartition des champs de compétences correspond au point de tangence des courbes d'équilibre budgétaire des deux paliers de gouvernement.

Une situation sous optimale impliquant l'existence de besoins financiers d'un palier de gouvernement peut être corrigé en modifiant la répartition des champs de compétence, par consentement négocié, comme le montre la figure suivante :

Équilibre fiscal optimal dans une structure fédérative



Source : Moussally, 2001.

6. Conclusion

Au terme de cette analyse établissant le lien de causalité entre le système de gouvernance, qualifié de Modèle québécois, et la trajectoire du déclin des régions ressources, trois conclusions peuvent être dégagées:

1. Si dans l'ensemble canadien le Québec enregistre des écarts constants dans les performances de son économie comme le montre Marcel Boyer de façon non équivoque, la taille de l'État et le dispositif centralisé de gestion, qualifié de Modèle québécois sont à la base du dualisme spatial qui caractérise la structure de l'espace québécois.

Un réaménagement du champ de compétence du Québec et de son dispositif fiscal, permet d'élargir la marge de manœuvre du Québec et le financement approprié des activités relevant de son champ de compétence. Cet aménagement implique le renouveau institutionnel instaurant une nouvelle modalité de partage des champs de taxation et des domaines de compétence exclusive. Des gains d'efficacité sont réalisables par l'instauration d'un nouveau dispositif de répartition des compétences adapté aux exigences de la mondialisation.

2. Les régions ressources du Québec peuvent contourner la contrainte que lui impose le Modèle québécois, dans le cadre d'une transformation institutionnelle, consacrant leur statut comme opérateur économique et vecteur de développement d'une part, en utilisant les leviers qu'offre le dispositif fédératif en matière de garanties d'égalité des chances selon l'énoncé de *l'Acte constitutionnel* de 1982 (art. 36).
3. Pour le Québec, le déclin démographique des régions ressources signifie une désintégration profonde des assises de son développement et de la position qu'il occupe dans l'espace nord-américain des échanges.

L'idée largement partagée par les tenants du positivisme économique selon la quelle la régulation du problème des régions déprimées implique la mobilité de la population active est totalement aberrante, si l'on considère la densité démographique des régions ressources et la sensibilité des coûts des services publics à la densité démographique.

Ces conclusions trouvent leur fondement dans les données empiriques suivantes :

- la faiblesse permanente de la capacité fiscale autonome du Québec par rapport au potentiel en ressources budgétaires qu'il peut réaliser si son économie connaissait un taux de croissance réel équivalent à celui du reste du Canada;
- l'ampleur des ressources budgétaires que le Québec devrait consacrer à l'équipement et à la diversification de l'infrastructure des régions périphériques, qui dépasse largement sa capacité fiscale autonome;
- les rigidités conceptuelle et instrumentale du Modèle québécois de gestion, réduisant les possibilités de transformation du dispositif fiscal et du cadre réglementaire, selon les exigences d'efficacité, de flexibilité et d'équité sociale.

Dans le budget 2000-2001 du Québec, plus de 66% du fardeau fiscal est assumé par les contribuables personnels soit:

Impôts sur le revenu personnel	15 902 G\$
Taxes et droits sur les biens	9 972 G\$
Sous-total	25 874 G\$
Total des recettes fiscales	38 732 G\$
Part relative des contribuables	66%

G\$: milliards de dollars.

Source : *Budget 2000-2001*, Ministère des Finances du Québec.

L'impôt des sociétés incluant la taxe sur le capital était de 4 374 G\$ soit 11,3 % du fardeau fiscal. En incluant la taxe sur la masse salariale et la taxe de la CSST (6 080 G\$, 15,7 %), la part des entreprises atteint 25% des recettes fiscales effectives: 41 652 G\$.

De ce fait, la contribution fiscale du secteur entreprises au *Trésor québécois*, représente moins de 5% du PIB en 2000-2001, soit un taux inférieur à celui de tout autre pays de l'OCDE y compris le paradis fiscal qu'est l'Irlande. Réciproquement, les contribuables québécois assument le plus lourd taux de taxation sur 60 États en Amérique du Nord.

Cette donnée explique le sous-financement chronique de l'équipement des régions ressources, selon les exigences de renouvellement de leur infrastructure industrielle et technologique qu'impose la mondialisation.

À toute fin pratique, cette contrainte majeure au développement associant des ressources fiscales autonomes du Québec au niveau de croissance du revenu personnel des contribuables et leur capacité de dépense en biens et services, risque de se prolonger dans le temps comme le montre une étude récente (Boyer, 2001) à propos de la croissance du PIB :

	Québec	Reste du Canada	Écart relatif
Taux de croissance réel moyen par année du PIB 1990-1999	2%	2,6%	-30%
Revenu réel par habitant en 1999	26 213\$	29 708\$	-12%
Revenu réel par habitant en 2024 selon le taux de croissance 1990-1999	43 199\$	56 790\$	-24%

Source : M. Boyer, *La performance économique du Québec*, CIRANO, 2001.

L'accroissement de l'écart du revenu réel personnel québécois par rapport à celui du reste du Canada, engendre nécessairement un accroissement des besoins financiers requis pour assumer les fonctions sociales de l'État québécois.

D'autant plus que si le taux prévisible de création d'emplois se situe au niveau observé entre 1990 et 1999 (+ 6,9% au Québec contre 12,4% au reste du Canada), la taxe sur la masse salariale augmenterait à un taux inférieur de celui du PIB.

Par conséquent, la dépendance du Québec à l'égard des transferts serait plus forte relativement à sa capacité de financer adéquatement les services de base, que constituent la santé, l'éducation, la formation, la R & D, etc.

De toute évidence, la fuite en avant consistant à rapatrier des points d'Impôts ne peut résoudre le problème du déséquilibre fiscal structurel québécois. Ce déséquilibre entre les besoins et les ressources autonomes présente une analogie avec la théorie de l'expansion de l'Univers¹. Une constante Hubble fiscale mesure l'écart permanent entre les ressources et les emplois (Moussally, 2001).

Le déséquilibre des emplois et des ressources fiscales du Québec des finances publiques s'explique par deux données structurelles :

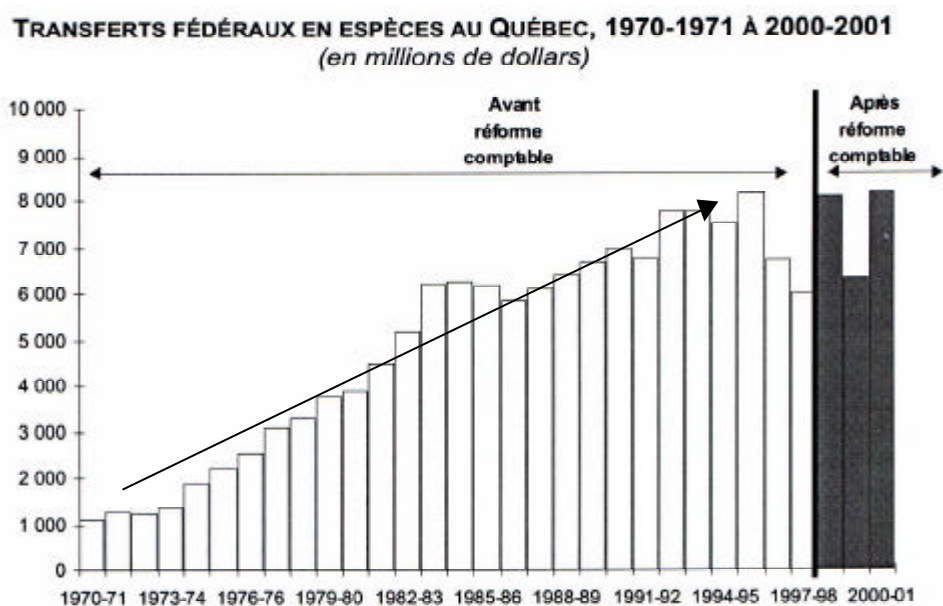
1. L'insuffisance des recettes fiscales autonomes par rapport à l'expansion des dépenses budgétaires attribuable à deux paramètres qui différencient le Québec dans l'ensemble canadien:
 - la taille excessive de l'appareil étatique et du secteur parapublic comparativement aux autres provinces incluant l'Ontario;
 - un dispositif fiscal favorisant les intérêts établis et les privilèges acquis comme le montre Boyer à propos du contenu réel d'une social-démocratie de façade.
2. Un taux insuffisant de croissance du revenu personnel réel en longue période (1981-1999) qui constitue la source principale des recettes fiscales autonomes du Québec.

De ce fait, l'expansion des dépenses budgétaires entre 1981 et 2001 a été assurée par une croissance continue de la dette publique directe, excluant la dette du régime de retraite (14,2 en 1981 à 61 milliards\$ en 1999) d'une part, la contribution substantielle des transferts du fédéral qui se chiffrent à 8,6 milliards\$ en 2000- 2001, d'autre part (voir la figure 7 à la page suivante).

Ainsi, en dépit du fait que le Québec reçoit 51% des droits de péréquation pour le budget 2000-2001 (5,4 milliards\$), ses besoins financiers se chiffrent à environ six milliards requis pour financer son infrastructure sociale, son réseau de communication et l'équipement des régions ressources. La transformation institutionnelle que nous proposons repose sur une considération à la fois théorique et pragmatique.

¹ Théorie de l'expansion de l'Univers mesurée par une *constante H*, établissant la vitesse d'écart des galaxies.

FIGURE 7
La croissance des transferts fédéraux aux provinces 1970-2001

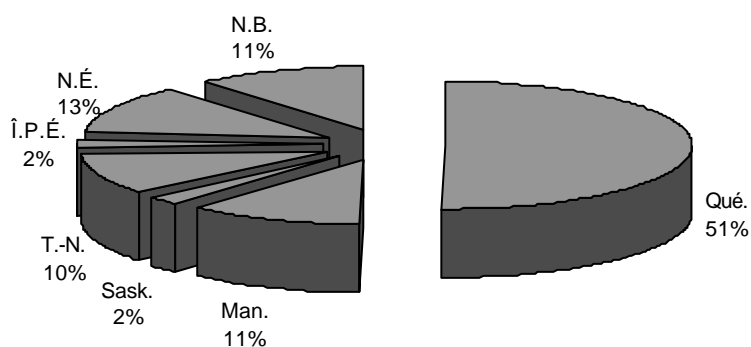


Note : Le gouvernement du Québec a procédé à une réforme en 1998-1999 qui élargissait le périmètre comptable du gouvernement afin d'y inclure divers organismes relevant de sa juridiction. Suite à cette réforme, les transferts fédéraux versés à ces organismes sont ainsi consolidés avec ceux que le gouvernement fédéral lui verse directement.

Source : *Budget du Québec 2001-2002*. Commission sur le déséquilibre fiscal.

FIGURE 8
Droits de péréquation au Canada, 2000-2001
(part en pourcentage et en millions de dollars)

Québec	5 412 \$	51%	Manitoba	1 239 \$	11%
Saskatchewan	237 \$	2%	Terre-Neuve	1 101 \$	10%
Ile-du-Prince-Edouard	256 \$	2%	Nouvelle-Ecosse	1 327 \$	13%
Nouveau-Brunswick	1 201 \$	11%			



Source : Commission sur le déséquilibre fiscal, Ministère des Finances du Canada, année financière 2000-2001.

Sur le plan conceptuel, la théorie moderne des Institutions publiques met en évidence les gains d'efficacité réalisables de la décentralisation du pouvoir décisionnel.

Comme le montre Manuel Castells, la logique «d'organisation en réseaux» présentant une topologie similaire à une «toile d'araignée», offre des conditions optimales de maximisation de la capacité de création de toute impulsion spatiale de développement.

Le cas type qui illustre les gains d'efficacité réalisables d'une régionalisation du pouvoir décisionnel étatique est celui de la Suisse. Ce pays de taille démographique équivalente à celle du Québec, occupe une position dominante sur le plan économique mondial. Cette position est attribuable à l'efficacité de ses institutions politiques décentralisées sur le plan régional.

Les 24 Cantons qui composent cette formation décentralisée sur une base territoriale, disposent de tous les attributs et pouvoirs requis à leur auto-développement soit:

- la gestion de leur dotation en ressources, leur équipement industriel, social et urbain;
- les réseaux de communications régionaux;
- la protection de l'environnement;
- la formation incluant les universités et les centres de recherche.

L'appareil étatique central de réserve des compétences relevant des fonctions requises de coordination économique et de cohésion institutionnelle: la monnaie les banques, les assurances, le commerce extérieur, la défense, le droit civil, etc., sont de compétence exclusive de l'État central.

Les entités régionales (Cantons) disposent de leur pleine souveraineté selon la *Charte fédérative suisse*:

« Les cantons sont souverains ... et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération.» stipule l'article 3 de la *Constitution suisse*.

Le modèle suisse peut servir de référentiel à la transformation institutionnelle au Québec répondant aux exigences du nouveau paradigme du développement.

Sur un autre plan, la décentralisation du pouvoir décisionnel étatique allouant aux régions les instruments de leur auto-développement, répond à la logique et aux nouvelles exigences du nouveau paradigme technologique en matière de répartition du pouvoir dans les structures institutionnelles composites (Castells, *La logique de l'organisation en réseaux*, 1998).

En mettant en évidence, les gains d'efficacité réalisables de l'accessibilité des régions au statut d'opérateur économique, la contrainte des besoins financiers requis à leur équipement, se présente dans une nouvelle perspective.

Au lieu de dépendre exclusivement des choix budgétaires et des orientations de l'appareil étatique central pour financer le renouvellement de leur infrastructure, et déployer une stratégie attractive de peuplement, les régions périphériques dégageront à partir de leurs ressources propres, les moyens requis au renforcement de leur assise économique et technologique.

De ce fait, la contribution directe du gouvernement fédéral à l'équipement des régions ressources, ou en matière d'orientation de l'immigration selon les besoins de ces régions, servirait de levier à la réduction des inégalités des chances dans l'espace canadien et au renforcement du lien fédératif.

La mise au rancart du Modèle québécois et son remplacement par une modalité adaptée aux exigences de la mondialisation, s'imposerait dès lors comme une exigence pour renforcer la marge de manœuvre du Québec, en le libérant du fardeau que pose la problématique du développement des régions ressources.

Mais la réalisation de cette double mutation institutionnelle dans le contexte actuel, incombe essentiellement au gouvernement fédéral, qui dispose des moyens et de la légitimité requise pour opérer un renouvellement approprié des institutions et du fédéralisme canadien.

Car à tout considérer, la raison d'être et la viabilité des institutions découlent du mode collectif de création de richesse, assurant le bonheur national brut.

Comme le disait l'économiste français Leroy-Beaulieu au XVIII^e siècle : « *Il n'est de richesse que des hommes ...* ».

BIBLIOGRAPHIE

- BAYARD, Jean-François. (2000). *L'illusion identitaire*, Paris, PUF.
- BOUCHARD, R., CÔTÉ, C., GAUVIN, C.-J., HARVEY, R., LAROUCHE, D., TREMBLAY, M. (2001). *Le pays trahi*, Chicoutimi, Société du 14 juillet.
- BOUCHER, Michel (1998). Évaluation de la performance du gouvernement du Parti Québécois 1994-1998, ÉNAP.
- BOYER, Marcel (2001). *La performance économique du Québec. Constats et défis*, CIRANO.
- , (1999). « Pour une nouvelle Révolution tranquille », *La Presse*, mars.
- BUCHANAN, J.M. (1950). «Federalism and Fiscal Equity», in *American Economic Review* 40, September, 583-599.
- , (2001). *La péréquation revisitée*, Allocution, Institut économique de Montréal.
- CASTELLS, Manuel (1998). *La société en réseau*, Paris, Fayard.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC. *Pour des régions innovantes, Rapport de conjoncture 2001*, p.67.
- CÔTÉ, C., LAROUCHE, D. (2001). *Ampleur et évolution des inégalités interrégionales au Québec : perspectives québécoise et canadienne*, Mémoire présenté à la Commission sur le déséquilibre fiscal, Québec.
- FORTIN, Bernard (1984). *Évaluation du livre blanc sur la fiscalité des particuliers*, P.U.L.
- GOVERNEMENT SUISSE (2002). *Les institutions politiques suisses. La Constitution fédérale de la Confédération suisse*, www.parlement.ch.
- HIGGINS, B., MARTIN, F., RAYNAULD, A. (1970). *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Ministère de l'Expansion économique régionale.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). *Les comptes économiques du Québec. Investissements privés et publics Québec et ses régions*.
- INVESTISSEMENT QUÉBEC, PRICE WATERHOUSE COOPERS (2002). *La fiscalité au Québec 2002*.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES DU CANADA (2001). *L'équilibre fiscal et les relations financières entre les gouvernements au Canada*.
- MINISTÈRE DES FINANCES, *Budget 2000-2001*.
- MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA (2000). *L'équilibre des finances publiques au Canada*.
- KAUFMANN, A. (1977). *Introduction à la théorie des sous-ensembles flous*, tome 3.
- KIERANS, Éric (1974). *Concept de propriété publique des ressources et responsabilité de gestion du gouvernement provincial ¾ Article 92 ¾ AANB*, McGill-Queen's University Press.
- LISÉE, Jean-François. (2000). *Sortie de secours*, Montréal, Boréal.
- MOUSSALLY, S.F. (2000). *L'autonomie décisionnelle et fiscale*, Chicoutimi, UQAC, DSEA.
- , FORTIN, M. (2001). *Le déséquilibre fiscal dans l'ensemble canadien et les défaillances du Modèle québécois*, Mémoire présenté à la Commission sur le déséquilibre fiscal, Québec.
- MURPHY, B., M. WOLFSON (2000). «Inégalités de revenu en Amérique du nord : le 49^e parallèle a-t-il encore de l'importance?» In *l'Observateur économique canadien*, août, p.3.1-3.24.
- OCDE (1997). *La gestion publique à travers les différents niveaux d'administration, La Suisse*, p. 525-546.
- PAQUET, Gilles (1999). *Oublier la Révolution tranquille*, Montréal, Liber.
- PICHER, Claude (2002). Les arguments d'Ottawa, *La Presse*, 1 août, 8 août.
- PONSAR, Claude (1977). *La région en analyse spatiale*, Institut mathématique de Dijon.
- PORTER, Michael (1990). *L'avantage concurrentiel de nations*, ERPI.

Annexe 1

Occupation effective des champs de taxation au Québec, 2002-2002

(en millions de dollars)

	Rendement				
	Fédéral	Québec	Local	Organismes	Total
Impôt sur le revenu des particuliers					
▪ Rendement effectif	14 911	15 902	--	--	30 813
▪ Abattement spécial du Québec	2 920	(2 920)	--	--	--
	17 831	12 982	--	--	30 813
Impôts des non-résidents	508	--	--	--	508
Impôts des sociétés					
▪ Impôt sur le revenu	6 668	2 114	--	--	8 782
▪ Taxe sur le capital	135	2 260	--	--	2 395
	6 803	4 374	--	--	11 177
Taxes et droits sur biens et services					
▪ Taxes de vente générales	5 803	7 430	--	--	13 233
▪ Carburants	1 004	1 582	46	--	2 632
▪ Tabac	557	557	--	--	1 114
▪ Boissons alcooliques	283	403	--	--	686
▪ Droits de douane	434	--	--	--	434
	8 080	9 972	46	--	18 099
Taxes sur la masse salariale					
▪ Assurance-emploi	4 232	--	--	--	4 232
▪ Fonds des services de santé	--	4 436	--	--	4 436
▪ Régie des rentes du Québec	--	--	--	6 996	6 996
▪ CSST	--	1 598	--	--	1 598
▪ Commission normes du travail	--	46	--	--	46
	4 232	6 080	--	6 996	17 308
Taxes foncières revenus autonomes locaux					
▪ Administrations municipales	--	--	7 927	--	7 927
▪ Commissions scolaires	--	--	993	--	993
	--	--	8 920	--	8 920
Autres revenus	1 569	5 324	--	--	6 893
Revenus totaux					
▪ Rendement effectif	36 104	41 652	8 966	6 996	93 718
▪ Abattement spécial du Québec	2 920	(2 920)	--	--	--
Total	39 024	38 732	8 966	6 996	93 718

Source : Commission sur le déséquilibre fiscal.

Annexe 2

Population et superficie, des régions administratives du Québec ^{3/4} 2000

Régions	Population (nombre)	Poids démographique en %	Superficie (km ²)	Densité (habitants par 100 km ²)
1. <u>Bas-Saint-Laurent</u>	<u>204 308</u>	2,8	22 404	912
2. <u>Saguenay—Lac-St-Jean</u>	<u>286 665</u>	3,9	104 018	276
3. Capitale-Nationale	646 218	8,8	19 312	3 346
4. <u>Mauricie</u>	<u>262 212</u>	3,6	39 736	660
5. Estrie	288 530	3,9	10 145	2 844
6. Montréal	1 825 527	24,8	499	365 837
7. Outaouais	319 879	4,3	32 946	971
8. <u>Abitibi-Témiscamingue</u>	<u>152 549</u>	2,1	65 143	234
9. <u>Côte-Nord</u>	<u>102 146</u>	1,4	298 471	34
10. <u>Nord-du-Québec</u>	<u>39 450</u>	0,5	839 696	5
11. <u>Gaspésie-îles-de-la-Madeleine</u>	<u>101 793</u>	1,4	20 621	494
12. Chaudière-Appalaches	389 578	5,3	15 136	2 574
13. Laval	349 172	4,7	245	142 519
14. Lanaudière	397 112	5,4	13 499	2 942
15. Laurentides	468 912	6,4	21 587	2 172
16. Montérégie	1 317 163	17,9	11 176	11 786
17. Centre-du-Québec	221 234	3,0	6 986	3 167
Ensemble du Québec	7 372 448	100,0	1 521 620	485
▪ <u>Régions ressources</u>	<u>1 149 123</u>	<u>15,6</u>	<u>1 390 089</u>	83
▪ Régions centrales	4 048 626	54,9	130 787	3 096
▪ Laval et Montréal	2 174 699	29,5	744	292 298

Source : Institut de la Statistique du Québec.

Des écarts de revenu personnel disponible entre les régions qui s'observent depuis de nombreuses années

(revenu disponible per capita, Québec = 100)

	1961	1971	1981	1989	2000
Régions ressources	66	76	86	86	88
▪ Bas-Saint-Laurent et Gaspésie	55	65	69	82	82
▪ Saguenay—Lac-Saint-Jean	72	77	91	86	89
▪ Abitibi-Témiscamingue	68	82	88	92	94
▪ Côte-Nord et Nord-du-Québec	92	96	111	87	91
Autres régions	107	104	101	102	102
▪ Mauricie-Bois-Francs	77	86	84	91	91
▪ Grande région de Québec	81	96	88	98	99
▪ Estrie	77	91	85	93	96
▪ Outaouais	83	90	95	98	92
▪ Grande région de Montréal	122	110	108	106	104

Source : Institut de la Statistique du Québec.

Annexe 3

Trois régions ressources du Moyen-nord québécois

Le territoire	Superficie			
▪ Côte-Nord	298 471 km ²			
▪ Saguenay—Lac-St-Jean	104 018 km ²	467 632 km ²		30,73%
▪ Abitibi-Témiscamingue	65 143 km ²			
Les richesses naturelles du territoire				
▪ Château d'eau	15 000 MG d'énergie réalisable			
▪ Manteau forestier	24% du potentiel forestier			
▪ Coffre-fort minier	80% des réserves exploitables			
Les ressources humaines	2000	% du Québec	1991	% du Québec
▪ Côte-Nord	102 146	1,4	105 670	1,49
▪ Saguenay—Lac-St-Jean	286 665	3,9	292 479	4,14
▪ Abitibi-Témiscamingue	152 149	2,1	155 445	2,20
Total	540 960	7,4	553 594	7,83

Évolution du revenu personnel par habitant dans les régions ressources 1995-1999 (en dollars courants)

Revenu / habitant	1995	1997	1999	% variation 1995-1999
<i>Montréal</i>	22 973\$	23 843\$	25 527\$	+ 11,11%
Régions ressources				
<i>Côte-Nord</i>	21 274\$	21 428\$	23 056\$	+ 8,4%
% revenu / Montréal	92,6%	89,9%	90,2%	
<i>Outaouais</i>	20 715\$	20 965\$	21 939\$	+ 5,9%
% revenu / Montréal	90,2%	87,9%	85,9%	
<i>Abitibi-Témiscamingue</i>	20 352\$	20 538\$	21 877\$	+ 7,5%
% revenu / Montréal	88,6%	86,1%	85,7%	
<i>Saguenay—Lac-St-Jean</i>	19 891\$	19 472\$	20 745\$	+ 4,3%
% revenu / Montréal	86,5%	81,7%	81,2%	
<i>Mauricie</i>	19 347\$	18 642\$	19 628\$	+ 1,4%
% revenu / Montréal	84,2%	80,6%	81,6%	
<i>Centre-du-Québec</i>	19 347\$	19 212\$	20 844\$	+ 7,8%
% revenu / Montréal	84,2%	80,6%	81,6%	
<i>Bas-Saint-Laurent</i>	18 328\$	18 325\$	19 753\$	+ 7,8%
% revenu / Montréal	79,8%	76,8%	77,4%	
<i>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i>	17 035\$	16 803\$	17 657\$	+ 3,6%
% revenu / Montréal	74,1%	70,5%	69,2%	

Source : Institut de la Statistique du Québec, *Comptes économiques, Revenus / Régions*, 2000. *Le Québec chiffres en main*.

Annexe 4

Les revenus autonomes du Québec et ses emplois (dépenses d'opérations) 1970-2000 (en millions de \$)

Opérations budgétaires	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Revenus budgétaires	Dépenses d'opérations	Service de la dette	Dépenses budgétaires	Réserve	Surplus(déficit) après réserve
Avant réforme de comptabilité du gouv.								
1970-1971	2 747	1 095	3 842	-3 790	-197	-3 987		-145
1971-1972	3 183	1 294	4 477	-4 622	-210	-4 832		-355
1972-1973	3 743	1 262	5 005	-5 110	-242	-5 352		-347
1973-1974	4 368	1 377	5 745	-6 616	-288	-6 404		-659
1974-1975	5 364	1 872	7 236	-7 382	-296	-7 678		-442
1975-1976	6 105	2 224	8 329	-8 912	-368	-9 280		-951
1976-1977	7 126	2 523	9 649	-10 369	-456	-10 825		-1 176
1977-1978	8 006	3 090	11 096	-11 194	-606	-11 800		-704
1978-1979	8 527	3 271	11 798	-12 479	-817	-13 296		-1 498
1979-1980	9 464	3 757	13 221	-14 651	-970	-15 621		-2 400
1980-1981	10 763	3 899	14 662	-16 761	-1 382	-18 143		-3 481
1981-1982	13 460	4 479	17 939	-18 610	-1 950	-20 560		-2 621
1982-1983	14 725	5 178	19 903	-20 066	-2 300	-22 366		-2 463
1983-1984	15 738	6 235	21 973	-21 626	-2 511	-24 137		-2 164
1984-1985	16 182	6 247	22 429	-23 290	-3 012	-26 302		-3 873
1985-1986	18 102	6 190	24 292	-24 411	-3 354	-27 765		-3 473
1986-1987	19 885	5 839	25 724	-25 140	-3 556	-28 696		-2 972
1987-1988	22 334	6 131	28 465	-27 186	-3 675	-30 861		-2 396
1988-1989	23 737	6 403	30 140	-28 042	-3 802	-31 844		-1 704
1989-1990	24 812	6 693	31 505	-29 254	-4 015	-33 269		-1 764
1990-1991	26 592	6 992	33 584	-32 122	-4 437	-36 559		-2 975
1991-1992	28 287	6 766	35 053	-34 688	-4 666	-39 354		-4 301
1992-1993	28 198	7 782	35 980	-36 254	-4 756	-41 010		-5 030
1993-1994	28 855	7 780	36 635	-36 242	-5 316	-41 558		-4 923
1994-1995	29 499	7 510	37 009	-36 949	-5 881	-42 830		-5 821
1995-1996	30 692	8 142	38 834	-36 747	-6 034	-42 781		-3 947
1996-1997	31 221	6 719	37 940	-35 297	-5 855	-41 152		-3 212
Après réforme de comptabilité du gouv.								
1997-1998	35 842	5 989	41 831	-36 645	-7 343	-43 988		-2 157
1998-1999	38 605	8 090	46 695	-39 382	-7 187	-46 569		126
1999-2000	41 047	6 352	47 399	-39 997	-7 372	-47 369		30
2000-2001 ^P	42 729	8 174	50 903	-41 789	-7 664	-49 453	-950	500

P : Résultats préliminaires.

Source : Ministère des Finances du Québec, *Budget 2001-2002, annexe 3.4, p. 34.*

Annexe 5
Évolution de la dette du Québec, 1971-2000
Dette totale à la fin de l'année financière ¹

	Dette directe ²		Passif au titre des régimes de retraite ³		Dette totale	
	En millions de \$	En % du PIB	En millions de \$	En % du PIB	En millions de \$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité						
1970-1971	2 478	10,7	—	—	2 478	10,7 ←
1971-1972	2 920	11,7	—	—	2 920	11,7
1972-1973	3 309	11,8	—	—	3 309	11,8
1973-1974	3 679	11,6	—	—	3 679	11,6
1974-1975	4 030	10,8	67	0,2	4 097	11,0
1975-1976	4 955	11,8	179	0,4	5 134	12,2
1976-1977	6 035	12,3	354	0,7	6 389	13,1
1977-1978	7 111	13,3	620	1,2	7 731	14,4
1978-1979	8 325	14,0	915	1,5	9 240	15,5
1979-1980	9 472	14,2	1 598	2,4	11 070	16,6
1980-1981	12 247	16,5	2 420	3,3	14 667	19,8
1981-1982	14 184	17,4	3 428	4,2	17 612	21,6
1982-1983	16 485	19,1	4 489	5,2	20 974	24,3
1983-1984	18 880	20,5	5 545	6,0	24 425	26,5
1984-1985	21 216	21,1	6 729	6,7	27 945	27,8
1985-1986	23 633	21,8	7 998	7,4	31 631	29,2
1986-1987	25 606	21,8	9 353	8,0	34 959	29,8
1987-1988	26 819	20,8	10 883	8,4	37 702	29,2
1988-1989	27 091	19,1	12 597	8,9	39 688	28,0
1989-1990	27 699	18,6	14 320	9,6	42 019	28,2
1990-1991	29 637	19,2	16 227	10,5	45 864	29,7
1991-1992	33 106	21,2	18 143	11,6	51 249	32,8
1992-1993	39 231	24,8	19 668	12,4	58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,9	20 483	12,6	65 643	40,5
1994-1995	52 468	30,8	21 997	12,9	74 465	43,8
1995-1996	52 886	29,9	23 624	13,1	76 510	43,0
1996-1997	52 625	29,3	25 461	14,2	78 086	43,4
Après réforme de la comptabilité						
1997-1998	57 294	30,6	40 434	21,6	97 728	52,2
1998-1999	59 144 ⁴	30,6	40 424	20,9	99 568 ⁴	51,5
1999-2000 ^P	60 930 ⁵	30,1	39 227	19,4	100 157 ⁵	49,4 ←

Source : Ministère des Finances du Québec.

P : Résultats préliminaires.

1. Données ajustées en excluant l'impact des mesures d'anticipation de dépenses effectuées de 1987-1988 à 1989-1990.

2. Comprend les bons du trésor, les billets de trésorerie et la dette à long terme. À compter de 1976-1977, la dette en monnaies étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 31 mars de l'année financière considérée.

3. Solde du compte «Régime de retraite» moins le montant accumulé dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

4. Excluant des emprunts de 2 831 millions \$ effectués par anticipation en 1998-1999.

5. Excluant des emprunts de 758 millions \$ effectués par anticipation en 1999-2000.

